

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** (21): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Artikel:** Carte du Glacier du Rhône  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335378>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24 (1880.)

## Carte du Glacier du Rhône.

Une communication du comité central du Club alpin suisse, datée de Berne, novembre 1880, donne les intéressants renseignements ci-après sur la marche et l'état actuel du levé du glacier du Rhône et sur le projet de contrat à ce sujet avec le Département militaire fédéral, question dont les sections du Club seront nanties cette année encore pour être réglée par une assemblée extraordinaire de délégués.

Pour mieux faire comprendre le point en litige, dit le Comité central, à ceux de ses collègues qui ne connaissent pas les débats antérieurs au sujet du levé du glacier du Rhône, il juge opportun de revenir en peu de mots sur l'origine, l'historique et la brusque cessation de ce travail pour faire paraître sous son vrai jour la formation du nouveau projet.

C'est dans le sein du Club alpin suisse qu'en 1871 et 1873 on fit et acclama la proposition de faire avancer la connaissance générale de nos glaciers et de les soumettre à des observations systématiques. A cet effet, le Comité central se mit en relations avec la Société suisse d'histoire naturelle et avec le Bureau topographique fédéral pour leur demander leur coopération. On convint de charger une commission, dite des glaciers, composée d'hommes connaissant la partie, de prendre les arrangements nécessaires. Après avoir créé le livre des glaciers, cette commission trouva qu'il était fort à désirer qu'on fit le levé d'un de nos glaciers d'une manière exacte et sur une échelle pas trop petite. D'accord avec le Comité central on choisit le glacier du Rhône pour cet effet. Ce fut M. Gosset, ingénieur du Bureau topographique fédéral qui, sous la direction de la commission des glaciers, fut chargé de cette entreprise. Dans l'été de 1874, il commença ses travaux avec énergie et le levé fit des progrès rapides. En décembre 1875, le Département militaire fédéral d'une part, et le Club alpin suisse de l'autre, firent un contrat d'après lequel le Club alpin suisse s'obligeait à payer une somme de 13,500 francs pour les frais accumulés jusqu'à la fin de 1875, ainsi que la moitié des frais pour les travaux à exécuter dès lors annuellement. Mais, bien que ce contrat eût été signé par les deux parties, il ne fut jamais exécuté, attendu que, dans l'intervalle, il s'était élevé quelques différends entre le Comité central et l'ingénieur chargé des travaux. Il serait inutile d'entrer dans le détail des longs et inutiles pourparlers causés par cette affaire ; bornons-nous à dire qu'elle a été réglée définitivement en janvier 1877. M. Gosset a déclaré par écrit qu'il n'accepterait pas la somme de 13,500 fr. offerte par le Comité central, mais qu'il préférerait rester seul propriétaire de ses travaux. Le chef d'alors du Bureau topographique fut aussitôt instruit verbalement et en détail de cet état de choses par le président central. Il va de soi-même que, dans ces conjonctures, le Club alpin suisse n'avait plus à se mêler de l'affaire, ce que le Comité central ne manqua pas de faire connaître à la Société dans l'assemblée de Glaris.

Les années suivantes, M. Gosset s'occupa en effet seul des travaux du levé et en paya presque seul les frais.

Dans le courant de l'hiver passé, certains bruits commencèrent à transpirer. On parlait d'une reprise de ces relations rompues. Les autorités fédérales estimaient qu'un travail scientifique entrepris sous leurs auspices ne devait pas se perdre inutilement, et en même temps la

question de finance jouait probablement un rôle important dans l'affaire. Le 28 février 1880, le Comité central reçut enfin une lettre du chef du Bureau topographique, dans laquelle le Club alpin suisse était invité à payer la quote-part des frais du levé du glacier du Rhône incombant à cette société en vertu du contrat de 1875, soit 16,971 fr. 29, et à s'entendre avec le Bureau topographique au sujet des mesurages à faire chaque année. On peut croire que le Comité central ne fut pas peu surpris de cette demande. Aussi crut-il de son devoir de traiter cette phase avec la plus grande circonspection, sachant bien que la reprise d'un projet si vaste, si onéreux pour les finances du Club, rencontrerait beaucoup de mécontentement et de résistance dans différentes sphères de notre société. Avant tout, il fallait examiner à fond combien le contrat de 1875, qui n'avait, il est vrai, pas été dénoncé par écrit, avait encore de valeur légale. Sur le préavis d'un jurisconsulte, le Comité central répondit au Bureau topographique qu'il regardait ce contrat comme complètement expiré, qu'il ne pouvait donc l'accepter comme base d'une entrée en matière, mais qu'en revanche il était disposé à prêter la main à de nouvelles négociations, afin qu'on pût continuer les travaux géodésiques. Une seconde lettre vint corroborer et motiver ce point de vue, puis il y eut un temps d'arrêt dans la correspondance, jusqu'à ce que, dans une conférence tenue vers la fin de juillet, MM. les conseillers fédéraux Hammer et Hertenstein et le président central jetèrent les fondements d'un nouvel accord, sauf la ratification des autorités supérieures et de l'assemblée générale du Club alpin suisse. Un nouveau contrat fut projeté et signé par le chef du Bureau topographique et par le président central (le 16 août 1880). Malgré le désir qu'il en avait, le Comité central n'a pas été en état d'avertir à temps les sections de ce qui s'était passé et il est très naturel que beaucoup de délégués et la plupart des clubistes, un peu surpris, aient désiré traiter eux-mêmes cette importante affaire avec plus de loisir, et après avoir pris connaissance du contrat.

Nous devons donc admettre que l'intention primitive d'étudier systématiquement un de nos plus grands glaciers et de fournir à la science les mesures exactes requises et destinées à enrichir la connaissance de ces phénomènes, vit encore avec autant de force dans le Club alpin que lorsqu'on décréta avec enthousiasme cette entreprise.

Les travaux exécutés jusqu'à présent consistent en un levé modèle du glacier inférieur jusqu'à une altitude de 2350 m., et sur une échelle de 1 : 5000 avec courbes horizontales de 5 en 5 mètres. Sur ce plan, tout est indiqué : les crevasses, les moulins, les blocs, les moraines, les bandes sales, ainsi que les écoulements d'eau. Quatre profils transversaux bien fixés sont indiqués par des rangées de pierres peintes en différentes couleurs et servent à observer les progrès quotidiens et sa vitesse relative, ainsi que les changements survenus dans la forme du glacier. En comparant ces dates originaires avec celles que nous donnent les mesures prises depuis, on peut dériver des lois de mouvement très intéressantes et même en partie surprenantes.

Mais il est dans la nature de la chose que les expériences doivent être continuées pendant une série d'années pour arriver à des résultats définitifs, et il serait donc prématuré d'en attendre déjà maintenant. Ce qui a été fait jusqu'à présent a été reconnu par tous les hommes du métier comme excellent et, si l'on persévère, nous aurons pour l'étude des glaciers et l'explication des phénomènes qu'ils présentent un matériel très riche, très précieux, comme il n'y en a encore jamais eu dans ces dimensions et avec cette précision. Nous renvoyons aux rapports présentés par MM. les professeurs Hagenbach et Rütimeyer à la Société

d'histoire naturelle à Bâle et à Brigue et qui ont aussi paru en partie dans l'Alpenpost.

Il ne faut pas oublier non plus que le glacier supérieur et le bassin de névé devraient être compris dans le levé, afin d'obtenir un tableau synoptique de tous les phénomènes et de leur connexion entre eux.

Si le Club alpin suisse n'accepte pas le contrat, tout ce travail, qui donne de si belles promesses, tombera à l'eau, car ni l'ingénieur ni le Bureau topographique ne veulent se charger des frais à venir.

Le nouveau contrat évite plus d'une pierre d'achoppement qui, dans le temps, causait des inconvénients ; les droits et les devoirs des participants y sont bien fixés. Nous espérons donc avec certitude que le travail reprendra sa marche sûre et régulière sous la direction émérite du Bureau topographique et qu'il en résultera un ouvrage dont la Suisse et en particulier le Bureau topographique et le C. A. S. pourront tirer honneur et satisfaction.

Pour prévenir toute erreur, nous pouvons déclarer de la manière la plus positive que la Société d'histoire naturelle ne publiera point de son propre chef le travail de M. Gosset, mais qu'elle respectera pleinement et entièrement le droit de possession éventuel du C. A. S. Seulement nous avons l'espoir justifié que cette publication sera vigoureusement appuyée par la Société d'histoire naturelle.

En vous priant donc d'accorder à cette affaire toute votre attention, nous invitons les sections, afin d'arriver à un règlement définitif, à envoyer leurs mandataires à l'assemblée extraordinaire des délégués qui doit avoir lieu à Berne le samedi 11 décembre, et cela d'après le tableau établi pour la fête du Club.

Cette assemblée aura lieu à 3 heures de l'après-midi à l'hôtel de l'Ours, et nous espérons y voir arriver tous les représentants des sections.

Le Comité central profite de cette occasion pour faire parvenir encore aux membres du Club quelques communications, à savoir entr'autres :

A Rapperswyl on a pris les décisions suivantes :

I. *Décision de la 16<sup>e</sup> assemblée des délégués du C. A. S. à Rüti, le 20 août 1880.*

1. On propose, pour lieu de la fête en 1881, Bâle ; pour président de cette fête, M. Hoffmann-Burckhardt.

2. Le Comité central est invité à ne pas perdre de vue la publication du livre des glaciers et à faire les démarches ultérieures nécessaires.

3. Le Comité central est autorisé à veiller, conjointement avec le Département militaire fédéral, à ce que les travaux du glacier du Rhône soient continués en 1880 ; il reçoit dans ce but un crédit de fr. 2000. Le projet de contrat avec le Bureau topographique fédéral, ainsi qu'un rapport détaillé du Comité central sur la marche et l'état actuel de la question du glacier du Rhône, seront soumis aux sections et il sera convoqué encore pour cette année une assemblée extraordinaire des délégués pour vider cette affaire.

4. Le C. A. S. fournit une contribution de fr. 3000, en trois rates annuelles de fr. 1000, pour les frais de la station météorologique du Säntis.

5. Les dames ne doivent pas être admises comme membres du C. A. S., mais il est loisible aux sections de les accepter en qualité de membres honoraires, membres passifs ou autres dénominations.

6. L'envoi de représentants aux congrès internationaux ne doit causer aucun frais à la caisse centrale.

7. Le projet d'assurance pour les guides est renvoyé au Comité central qui l'examinera et en avisera.

8. Les sections sont priées de demander à leurs gouvernements cantonaux respectifs des mesures de protection pour l'Edelweiss.

Les décisions de l'assemblée générale et de celle des délégués doivent être communiquées aux sections dans chaque première circulaire émise après la fête du Club.

**II. Décisions de la 16<sup>e</sup> assemblée générale du C. A. S. à Rapperswyl, le 22 août 1880.**

1. Pour lieu de la fête en 1881, on élit Bâle, et pour président de la fête M. Hoffmann-Burckhardt.

2. La décision de l'assemblée des délégués dans la question du glacier du Rhône est confirmée et l'assemblée extraordinaire des délégués est déclarée compétente pour régler définitivement la chose.

Pour les envois de travaux au *Jahrbuch*, Vol. 16, on a fixé les termes utiles suivants :

Pour le terrain officiel, le 15 décembre ;

pour les excursions libres et les traités, le 15 janvier 1881 ;

pour miscellanées, le 15 février.

Nous prions d'envoyer aussi avant ce dernier terme les rapports des sections au président central.

MM. les secrétaires des sections voudront bien, en rédigeant ces rapports, avoir égard à la division observée, ces années dernières, dans la chronique, et se borner aux évènements les plus importants. Si ces rapports devenaient trop volumineux, il faudrait songer à les abréger sensiblement ou à les séparer du *Jahrbuch* et à les publier à part.

Nous demandons au nom de la rédaction qu'on lui envoie de nombreux travaux et qu'on les lui fasse parvenir à temps, afin que le nouveau volume se distingue aussi par sa valeur intrinsèque et sa variété.

Quelques volumes du *Jahrbuch*, surtout le dernier, ayant été refusés par un nombre inattendu d'abonnés, ce qui a causé à l'éditeur beaucoup de correspondance désagréable et de perte de temps, nous rendons attentifs à l'art. 5 des statuts, qui prescrit à chaque membre des sections allemandes d'acheter cet annuaire.

MM. les caissiers sont priés d'encaisser comme d'habitude les contributions dans le mois de janvier et de les faire parvenir au caissier central avant la fin de février.

On ne saurait assez recommander, pour les *réparations* ou *constructions de cabanes*, de faire et d'envoyer à temps les devis, et il serait convenable que dans tous les endroits où il se montre du dommage, on fît les travaux préliminaires pour la réparation en hiver, afin que les travaux proprement dits puissent être exécutés le plus tôt possible dans la saison suivante <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Depuis sa fondation, le Club a fait construire 28 cabanes dans les Alpes. Ces cabanes, destinées à servir de refuge et d'abri aux « ascensionnistes » et qui peuvent recevoir de 8 à 10 quelques-unes jusqu'à 15 personnes, sont presque toutes au-dessus de la ligne des neiges. La plus élevée est sur le Matterhorn, à 3843 m au-dessus de la mer. Il y a une de ces cabanes dans le canton d'Appenzell, près du sommet du Säntis, il y en a dix dans l'Oberland bernois, sept dans les Grisons six dans le Valais et une dans chacun des cantons de Glaris, St-Gall et Uri. Chaque section cantonale du Club prend l'engagement d'entretenir les cabanes de son ressort. Le Club projette la création de nouveaux refuges sur des sommets visités par les touristes. (*Note de la Réd.*)